

SÉANCE DU MARDI 09 DECEMBRE 2025 à 18h00
SALLE DES FÊTES DE PENNE

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
40	33	37

L'an deux mille vingt-cinq, le 9 décembre, à 18 Heure, le Conseil de la Communauté de Communes du Cordais et du Causse ; dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle des fêtes de Penne sous la présidence de Bernard ANDRIEU, Président.

Présents : M. Jérôme Flament, M. Bernard Andrieu, Mme Sandrine Lacroix, M. Bernard Tressols, M. Jean-Michel Piednoël, Mme Caroline Breuillard, M. Pascal Casado, M. Daniel Ganthe, M. Frédéric Ichard, M. Laurent Deshayes, M. Serge Besombes, M. Patrick Lavagne, M. Philippe Woillez, M. Bernard Bouvier, M. Claude Geniey, M. Pierre Paillas, Mme Sylvie Gravier, M. Jean-Luc Viguer, M. Serge Rouquette, M. Jean-Philippe Gineste, Mme Laurence Poillerat, Mme Delphine Pinczon du Sel, M. Thierry Guiraud, M. Laurent Vaur, M. Alex Brière, M. Jean-Christophe Cayre, M. Jean Paul Marty, M. Mathieu Amiech, M. Thierry Douzal, M. Franck Cebak, Mme Nathalie Mullet, M. Jérémie Steil, M. Jean-Christian Bohère.

Pouvoirs : M. Serge Dalmières pouvoir à M. Jérôme Flament, M. Patrick Montels à Mme Caroline Breuillard, Mme Nadine Filipe pouvoir à Bernard Bouvier, Mme Christine Tressols pouvoir à M. Jean-Luc Viguer.

Absents et excusés : M. Jean-Claude Lavi, M. Benoit Ourliac, M. Bernard Rivière.

D114- 2025 Adoption de l'avenant n°1 à la convention de délégation de compétence pour l'organisation des services de transport à la demande avec la Région Occitanie

Vu les lois et règlements relatifs aux transports et aux collectivités territoriales,

Vu la convention initiale de délégation de compétence signée avec la Région Occitanie et la décision du Conseil communautaire du 19 septembre 2023,

Vu l'avenant n°1 présenté par la Présidente et validé par les services de la Région Occitanie,

ENTENDU LE PRESIDENT,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ

Vote : Abstention : 3 – Pour : 34

- **APPROUVE** l'avenant n°1 à la convention de délégation de compétence pour l'organisation des services de transport à la demande, prenant effet le 1er novembre 2025.
- **VALIDE** les modifications apportées à l'offre de services ainsi qu'au budget prévisionnel pour 2026 à 2029.
- **AUTORISE** le Président de la Communauté de communes à signer le présent avenant et à accomplir toutes les formalités nécessaires à son exécution.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an, que ci-dessus, au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,

Le Secrétaire de séance,



Philippe WOILLEZ

Le Président,



Bernard ANDRIEU